

Séance du **6 février 2025**

Présidence : **M. Philippe Herminjard**, président

Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse (2024/P37)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 37/2024, du 18 novembre 2024, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2025 d'un montant de CHF 16'000.—, compte n° 526.3141.01 « Entretien des préaux, clôtures et plantations », relatif aux travaux d'entretien du préau ;
5. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2026 et suivants les montants relatifs et découlant de l'entretien du préau.

Ainsi délibéré en séance du **6 février 2025**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 7 février 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Philippe Herminjard



la Secrétaire

Carole Dind

Séance du 6 février 2025

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 897'000.— pour le renouvellement 2025 de l'infrastructure centrale (serveurs, stockage, baies de sauvegarde, systèmes de virtualisation et commutateurs reliant ces équipements) de l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey (2024/P38)

Rapport : Mme Sarah Tobler

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 38/2024, du 25 novembre 2024, concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 897'000.— pour le renouvellement 2025 de l'infrastructure centrale (serveurs, stockage, baies de sauvegarde, systèmes de virtualisation et commutateurs reliant ces équipements) de l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 897'000.— pour le renouvellement 2025 de l'infrastructure centrale (serveurs, stockage, baies de sauvegarde, systèmes de virtualisation et commutateurs reliant ces équipements) de l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.

Ainsi délibéré en séance du 6 février 2025.

Adopté à la majorité (deux avis contraires et un très grand nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le 7 février 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Philippe Herminjard


la Secrétaire

Carole Dind